

MAGNELAY-MONTIGNY



La CGT avait une fois de plus invité ses militants à se mobiliser pour soutenir Ludovic Mourault.

Après l'employeur, la gendarmerie

Nouvelle convocation hier pour Ludovic Mourault, délégué syndical CGT à la Mission locale.

Le 15 octobre dernier, plus de 200 cégétistes étaient venus à Saint-Just-en-Chaussée soutenir Ludovic Mourault, délégué syndical CGT à la Mission locale rurale du grand Plateau picard, convoqué à un entretien préalable en vue de son licenciement pour avoir notamment adressé, le 20 août au directeur de la structure, des injures à caractère raciste. Ce que Ludovic Mourault a toujours nié.

Hier après-midi, c'est à la gendarmerie de Maignelay-Montigny que le délégué syndical a cette fois été convoqué, dans le cadre d'un dépôt de plainte de son employeur pour menace de mort matérialisée par écrit, image ou autre objet ; menace réitérée de violence ; et injure non publique en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion. Durant près de deux heures,

Ludovic Mourault a ainsi été entendu par les gendarmes, tandis que 80 cégétistes patentaient bruyamment devant les grilles de la caserne.

« Cette affiche symbolisait le fait que j'étais devenu une cible en tant que représentant syndical »

Ludovic Mourault, délégué syndical CGT à la Mission locale du Plateau picard

« C'est dur à vivre », a-t-il reconnu à l'issue de son audition, expliquant qu'une confrontation directe serait organisée avec son employeur « car nos versions divergent. Je n'ai jamais tenu de tels propos. ». Si deux des infractions qui lui sont reprochées relèvent de la simple contravention, « la troisième en revanche est un délit

pouvant conduire à un emprisonnement », a-t-il poursuivi, estimant que l'activité syndicale était aujourd'hui « victime d'un acharnement. » Et de prendre l'exemple de la menace de mort qui lui est reprochée : « en réalité une affiche avec une cible. Cette affiche symbolisait le fait que j'étais devenu une cible en tant que représentant syndical. Mais le directeur de la Mission locale s'est senti visé. »

La procédure de licenciement engagée par la Mission locale suit, elle, son cours. Le délégué syndical, mis à pied à titre conservatoire depuis le 4 octobre, a été reçu le 31 octobre à l'Inspection du travail. Plusieurs collègues ou anciens collègues lui ont, depuis, apporté leur soutien. « Deux attestent que le 20 août, je n'ai jamais injurié qui que ce soit » a-t-il assuré. ■ SYLVIE MOLINES